

JONZIER-INFO

Automne 2020





Sommaire

Conseil municipal	4
Syndicats intercommunaux	14
Intercommunalité	15
Vie du village	16
Associations	28
Culture et loisirs	32
Etat civil	34
Infos pratiques	35
Agenda	37

Permanence du Maire

Sur rendez-vous:
mardi matin et vendredi soir

Ouverture du secrétariat

Lundi → 14h00 à 17h00

Mercredi → 10h30 à 12h30

Vendredi → 14h00 à 19h00

Contact

☎ 04.50.35.24.39

✉ mairiejonzier-epagny@orange.fr

📍 289, Route de Novéry
74520 JONZIER-EPAGNY

LE MOT DU MAIRE



L'année 2020 restera dans les mémoires comme une année très compliquée pour tous les citoyens. Ce virus a décidément perturbé beaucoup de monde, beaucoup de choses et a influencé beaucoup de domaines, les collectivités ont aussi été impactées.

Si notre commune a été plutôt épargnée par des conséquences graves, on ne peut pas rester insensible à toutes ces familles touchées et dévastées par la perte d'un membre. A l'heure où je vous écris, les premiers signes du fléchissement de la 2ème vague apparaissent. Espérons qu'ils se poursuivent et que notre vie quotidienne retrouve un fonctionnement normal.

Je ne veux pas par ces quelques lignes m'attarder sur l'impact social et économique du confinement, certes dramatiques pour certains, je préfère mettre en avant toutes ces personnes qui par leur dévouement sans faille ont assisté et soigné tous nos malades. Ils ont travaillé sans relâche dans des conditions difficiles avec un risque élevé de contamination. Ils méritent tout notre respect.

Pour revenir au niveau local, le mois de mars a été l'occasion de renouveler largement votre équipe municipale. C'est avec satisfaction que la liste que je vous ai proposée a été validée. La nouvelle équipe perturbée par le 1er confinement, a dû attendre quelques mois pour mettre en place le Conseil Municipal. Ma volonté de continuer à être votre responsable a été votée à l'unanimité, j'en suis satisfait. J'essayerai d'en assumer au mieux la charge pendant ces années. Malgré ce contexte difficile, votre équipe municipale a fait avancer deux projets d'importance pour ce début de mandat.

La demande de dissolution du regroupement scolaire formulée par nos collègues de Savigny, a été actée au Conseil Municipal d'octobre. Cette décision, pas facile dans nos locaux actuels, nous oblige à poser un équipement modulaire. C'est après la visite dans une commune voisine que cette décision a été prise. On a pu mesurer la qualité de ces investissements et la rapidité avec laquelle ils peuvent être réalisés. Nous mettons de ce fait tout en œuvre pour que Jonzier soit complètement autonome dès la rentrée 2021. Toutes les démarches administratives étant faites à l'Académie, il nous restera à régler avec nos collègues de Savigny la décision du personnel et les détails techniques.

La rénovation du bâtiment pour le commerce de proximité est également bien avancée. Le permis de construire a été déposé, les démarches administratives sont en cours.

Pour ces deux dossiers, la consultation des entreprises se fera début de l'année 2021 avec des travaux qui débiteront normalement fin mars-début avril.

Je m'attarderai ultérieurement à vous communiquer l'aspect financier de ces investissements. Nous avons également acté fin octobre la volonté de nos gérants de l'Auberge de ne pas renouveler la convention qui nous lie. Nous nous préoccupons de trouver un repreneur. Le contrat étant terminé fin mars, une publicité a été faite dans ce sens.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année en famille, malgré les contraintes de regroupement qui restent encore à définir.

Respectons tous ensemble ces directives pour sortir le plus vite possible de cette situation compliquée,

Votre Maire, Michel MERMINE

CONSEILS MUNICIPAUX

LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL AURONT LIEU LE DERNIER MARDI DE CHAQUE MOIS, A 20H00.

Désignation des délégués dans les diverses commissions

Chaque élu responsable de commission présente les divers thèmes de travail :

Michel MERMIN : Scolaire

Gestion des écoles de Jonzier et de Savigny via le SIVU des Ecoles (équipements des écoles, personnel, relation avec l'équipe enseignante, services périscolaires...)

Patrice LACHENAL : Finances - Urbanisme

Budget, fiscalité

Examen des demandes d'urbanisme (déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis de construire).

Rémi LAFOND : Environnement

Nettoyage de printemps, agenda 21, éclairage public, décoration-illuminations, fleurissement, chemins, traitement des déchets verts (guide composteur, pédagogie de l'apprentissage de gestion des déchets, travail en relation avec les employés techniques)...

Philippe SAUTIER : Travaux et bâtiments

Lecture des devis et suivi des travaux, bâtiments communaux, inventaire des chemins, sécurité.

Virginie MOURIER : Social - Communication

Aînés (cadeaux, repas, voyage ..), jeunes, MJC, et le CCAS qui est une instance à part de la commune et qui vote son propre budget.

Jonzier Info, site internet, relation avec la presse

Scolaire	Environnement	Travaux/ Bâtiments	Finances	Social/ Communication	Urbanisme
M. MERMIN (Titulaire) C. TARDY (Titulaire) D. MERY (Suppléant) F. CHAYS (Suppléant)	R. LAFOND P. FUHRMANN P. SAUTIER V. RONAT J. DUPARC	P. SAUTIER J. DUPARC C. DUPARC V. RONAT R. LAFOND P. LACHENAL	P. LACHENAL Maire et adjoints P. FUHRMANN V. RONAT D. MERY	V. MOURIER Jeunes: A. EYCHENNE C. TARDY R. SIBIO Communication: R. SIBIO C. DUPARC A. EYCHENNE	P. LACHENAL S. BOURHONNET C. DUPARC J. DUPARC R. LAFOND

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS):

Il sera composé de Virginie MOURIER, Raffaele SIBIO, Céline TARDY et Florian CHAYS.

Rappel des horaires des permanences au secrétariat et modification de celle du vendredi (de 14h à 19h) et des jours de présence des secrétaires.

Délégués Syndicats Intercommunaux

SIVU des écoles de Jonzier-Savigny:

Titulaires : Michel MERMIN et Céline TARDY, suppléants David MERY et Florian CHAYS

SIVU du Complexe Sportif du Vuache:

Titulaires : Patrice LACHENAL et David MERY, suppléant : Cécile DUPARC

SIVU d'Aménagement du Vuache:

Titulaires : Philipp FUHRMANN et Jonathan DUPARC, suppléant : Vincent RONAT

SIPV – Maison de Santé

Titulaires : Michel MERMIN et Virginie MOURIER, suppléants : Patrice LACHENAL et Anne EYCHENNE

SYANE :

Florian CHAYS

CONSEILS MUNICIPAUX

Délégués autres organismes/associations :

CNAS : Virginie MOURIER

Défense : Rémi LAFOND

MJC du Vuache : Anne EYCHENNE

Fonctionnement du Conseil Municipal

Afin de favoriser une bonne administration communale, il convient de donner certaines compétences au maire relatives notamment aux emprunts, aux locations, aux contrats.... Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les délégations liées aux domaines pré cités à M. le Maire.

Finances

Règlement des dépenses inférieures à 20 000 € HT :

Pour une gestion plus simplifiée du paiement des factures, M. le Maire est autorisé, à l'unanimité, à effectuer tout règlement de dépenses de fonctionnement ou d'investissement inférieur à 20 000 € HT.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle équipe municipale, M. LACHENAL, adjoint aux finances, effectue une présentation du budget communal.

Décision modificative : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les ouvertures et virements de crédits suivants :

	Section d'investissement		
	Dépenses		Recettes
020	-45 300.00	024	16 500.00
202	6 200.00		
21578/21	28 000.00		
2182	27 600.00		
Total	16 500.00		16 500.00

Décision modificative : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le virement de crédits suivants :

	Section de fonctionnement
	Dépenses
6712	1 000.00 €
022	-1 000.00 €

Urbanisme

PLU - APPROBATION

M. le Maire explique que par jugement en date du 6 février 2020, le Tribunal administratif de Grenoble a annulé la délibération du 30 novembre 2017 tant que le document graphique ne traduit pas le choix de la commune d'étendre la zone UB côté sud de la parcelle 1409 au niveau du chemin de la Tassenière, et tant qu'elle classe le secteur « Pré de Noverly » en zone 1Aub.

Suite à cette annulation partielle, la commune a décidé d'adopter une nouvelle délibération afin d'approuver la révision du PLU en y annexant un dossier rectifié suite à la modification du document graphique du règlement.

CONSEILS MUNICIPAUX

En effet, il a été jugé par la cour administrative d'appel de Nantes, qu'en cas d'annulation partielle d'un PLU, la commune peut se limiter, pour l'exécution du jugement, à adopter une délibération procédant à un nouveau classement des parcelles concernées, sans être tenue de reprendre l'ensemble de la procédure prévue par les articles L. 153-11 à L. 153-19 du code de l'urbanisme (CAA de Nantes, 9 janvier 2017, n°16NT02103).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le document graphique du règlement comme suit :

- Le secteur « Pré de Noverly » est classé en A,
- La zone UB est étendue côté sud de la parcelle 1409 au niveau du chemin de la Tassenière, Les autres documents constitutifs du dossier de PLU sont mis en cohérence avec la modification du document graphique.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- PC LEDUC/COSTE : Au Long Perrier - Lotissement Les Frênes - Construction d'une maison individuelle. Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- PC SARL DDI : Route d'Epagny – Construction de deux villas jumelées et d'une maison individuelle - La commission urbanisme émet beaucoup de réserves sur ce projet qui présente de nombreux manques et d'anomalies. La décision sera prise après examen par le service instructeur.
- PC VERSOLATTO/MERMIER : Route d'Epagny – Construction d'une maison individuelle - Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- PC SAUTIER/LAPUJADE : Mont-Sion – Transformation d'une ancienne ferme en logements et bureau - Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- PC RICHARD Cédric : Route du Devin - Construction d'une maison individuelle. Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- PC GALANT Loïc / SILVA DAMIL Mélanie : Lotissement Les Frênes - Construction d'une maison individuelle. Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- PC MERMIN Yannick et Sandy : 90 Route du Devin – Transformation d'un garage en logement et création d'un garage. Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- PC CATHERALL (Modificatif) : 208 Route du Devin – Restructuration partielle d'un corps de ferme. Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

CERTIFICATS D'URBANISME

- Me PISSARD : Vigny – Vente B 1766,1893, 1891 et 347
- M. BOSSAY : Chemin de Fontanille – CU opérationnel B 1409, 1411 et 1413
- Me DE GRUTTOLA : Vigny - Vente B 1762, 1767, 1771, 1773 et 1775
- Me MORAND : 28 Impasse de l'Épicerie – Donation B 435, 1511 et 1522
- M. CHATAGNIER : -142 Impasse du Pelan – Vente A 993
-Epagny – Vente A 890,1018, 1023, 1024, 1034 et 1020
- Me DE GRUTTOLA : 401 Route du Mont - Vente A 965
- Me BRUGO : - Au Long Perrier – Vente B 796, 802 et 804
- Les Crêts – Vente B 185, 189, 190 et 191
- Route du Devin – Vente B 1105 et 1454
- Me BONAVENTURE : 40 Place de l'Église – Vente B 1306, 1309 et 626
- Me BONAVENTURE : 40 Place de l'Église – Vente B 625, 1307 et 1308
- Me BARTHELET : 1863 Route du Long Perrier – Vente B 244 et 245
- Me BRUGO : Route de Vigny – Vente B 1505
- Me CHATAGNIER : Sur les Mules – Vente B 1646 et 1648

DECLARATIONS PREALABLES

- ORTIZ Frédéric : 49 Route du Champ à la Moine - Installation panneaux photovoltaïques sur toiture d'une surface de 16 m²— Avis favorable.
- M'SIMBONA Sandra : 143 Chemin du Sojard - Construction d'un abri de jardin de 16,80 m² - Avis favorable.
- AUGUSTO DA SILVA Natalia : 245 Route du Long Perrier - Construction d'un mur de soutènement. La commission urbanisme souhaite des renseignements complémentaires, un courrier sera transmis en ce sens.
- GAILLARD Anne-Marie : 75 Route de d'Epagny - Installation panneaux photovoltaïques sur toiture d'une surface de 24 m²— Avis favorable.
- GUERRAZ Marie-Louise : 288 Route de Novéry – Réfection de la toiture à l'identique - Avis favorable.
- BRUGGER-CONTERIO Anne : 1196 Route d'Epagny - Construction d'un mur de clôture. Cette demande est refusée l'alignement n'étant pas respecté. Un rendez-vous sera organisé avec la propriétaire.
- GAEC Au Coucher du Soleil : 1275 Route du Mont – Aménagement de terrain pour combler un trou — Avis favorable.
- NAVARRO Pierre Jean : 90 Route du Devin – abri voiture ouvert - Avis favorable.
- BOURNHONNET Stéphanie : 45 Chemin du Sojard – parement de façade (sud) en panneau fibrociment et habillage des fenêtres. Avis favorable.
- AUGUSTO DA SILVA Natalia : 245 Route du Long Perrier - création d'un mur de soutènement. Les pièces complémentaires déposées permettent d'accepter dans le respect des hauteurs prescrites dans le PLU. Avis favorable.
- TENET Gailor : 480 Route de Novéry - réfection toiture et isolation. Avis favorable.
- MAINVILLE Sylvain : 740 Route de Vigny – pose de panneaux photovoltaïques. Avis favorable.
- GACON Jeanine : Route du Lavoir - division parcellaire. Avis favorable.
- KUHNS Frédéric : 401 Route du Mont – Agrandissement d'un abri voiture existant et transformation en garage fermé. Avis favorable.
- CUSIN Gérard et Michel : Chemin du Verger – Epagny - division parcellaire. Avis favorable.
- DUCARROZ Bernard : 146 Route du Devin - division parcellaire. Avis favorable.

Travaux

La commission s'est réunie le 19 juin pour faire un bilan des travaux en cours :

- Réfection des chemins des Mules et du Mont-Sion.
- Salle des fêtes/caveau : remplacement de l'armoire électrique et remplacement des chenaux.
- Salle du caveau : remplacement de la cuisinière, insonorisation de la salle par la pose de rideaux.
- Achats d'un tracteur et d'une débroussailleuse : après étude des devis présentés par la commission travaux, l'assemblée à l'unanimité, accepte les propositions des sociétés suivantes :

BOSSON : acquisition d'un tracteur d'occasion CASE pour un montant de 87 600 € TTC. Avec reprise de l'ancien tracteur Renault pour un montant de 14 000 € TTC.

NOREMAT : acquisition d'une faucheuse débroussailleuse pour un montant de 22 720 € HT. Avec reprise de l'ancienne débroussailleuse pour un montant de 2 500 € HT.



CONSEILS MUNICIPAUX

•Eglise : Des devis ont été demandés pour le remplacement du plancher du clocher. Après consultation auprès de deux entreprises, l'assemblée à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise SAE, pour un montant de 2 300 €, pour la réfection du plancher.

•Arrosage : L'acquisition d'un équipement sous forme de pompes pour puiser de l'eau non potable pour l'arrosage des fleurs est à l'étude.

•ENEDIS: La société ENEDIS propose d'effectuer un raccordement électrique commun dans le cadre des constructions situées Vy Coquard à Vigny. Ce raccordement commun permettra une optimisation des travaux avec la réalisation d'une seule tranchée. Le devis de la société ENEDIS d'un montant de 4 628,88 € a été approuvé. Les propriétaires, M. BLOUCARD et M. HUMBLLOT, rembourseront la commune à hauteur de 50 % de la somme chacun.

•Commissions : M. Philippe SAUTIER et M. Rémi LAFOND, respectivement adjoints aux Travaux et à l'Environnement proposent au conseil municipal de réunir ces deux commissions sur certains points étroitement liés tels que les illuminations, l'aménagement des buttes au stade de foot...).

•Ecole : un sens unique de circulation a été mis en place, de 7h30 à 18h30, pendant les périodes scolaires, par arrêté municipal. Le trafic devant l'école est maintenant plus fluide et le dangereux va-et-vient des véhicules a diminué, sécurisant les abords de l'école.

•SYANE : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le SYANE propose une alimentation par voie aérienne du Mont-Sion et du bas de Jonzier. La commune a refusé au profit de câbles enterrés.

•Sécurisation

En réponse à vos nombreuses demandes, les décisions suivantes ont été prises:

-Marquage d'un passage piétons Route de Chez Cotin en face de l'Eglise.

-Réfections du marquage vers le parking du cimetière et du cheminement piétonnier jusqu'au carrefour de la route départementale. Des potelets et une chaînette seront mis en place prochainement afin de bien délimiter la partie piétonne.



CONSEILS MUNICIPAUX

•Epagny : Des courriers ont été transmis aux propriétaires des haies devenant gênantes lors de croisements au centre du hameau.

Commerce de proximité

Dans le cadre de la transformation de la maison « Vialaron » en commerce de proximité, Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'équipe de maîtrise d'œuvre ainsi que l'avant-projet définitif correspondant.



LOTS	DESIGNATION	MONTANTS
01	Dépollution	Non compris en attente de diagnostics amiante et plomb
02	Terrassement – VRD – Espaces verts	78 000,00 €
03	Maçonnerie - Démolitions	204 000,00 €
04	Charpente Couverture Zinguerie	70 000,00 €
05	Menuiserie ext. Alu.	23 000,00 €
06	Menuiserie intérieure bois	25 000,00 €
07	Cloison Doublage Plafond	41 000,00 €
08	Peinture intérieure et extérieure	42 000,00 €
09	Carrelages	12 000,00 €
10	Revêtement de sol souple	5 000,00 €
11	Serrurerie	51 000,00 €
12	Chauffage Climatisation	28 000,00 €
13	Sanitaires	14 000,00 €
14	Ventilation	17 000,00 €
15	Electricité	44 000,00 €
Estimation prévisionnelle HT		654 000,00 €
16	Option 1 - Traitement des pieds de façades enterrés	16 000,00 €
17	Option 2 – Installation photovoltaïque	13 420,00 €

CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avant-projet définitif présenté d'un montant global prévisionnel de 654 000,00 € HT.
- Précise que la procédure de consultation des entreprises se fera sous la forme des marchés à procédure adaptée.

La durée des travaux est estimée à dix mois.

Choix des bureaux de contrôle

Dans le cadre de ce projet, M. le Maire explique qu'il convient de faire appel à un bureau d'étude pour une mission complète de contrôle technique et de Coordination SPS. Trois entreprises ont été consultées à savoir, Qualiconsult, Apave et Alpes Contrôles.

Il présente à l'assemblée les propositions d'honoraires réceptionnées.

Suite à l'étude de ces offres, il est proposé d'accepter les mieux-disantes, à savoir :

- Qualiconsult - : Mission CSPS : 3 700 €HT
- Alpes Contrôles : Mission C.T. : 4 200 € HT
- Apave : Diagnostic amiante : 240 € HT
Diagnostic plomb : 180 €

Subvention

M. le Maire explique à l'assemblée que la commune peut solliciter une subvention au titre du « Contrat Ambition Région » pour ce projet.

Il propose le plan de financement relatif à ce projet, à savoir :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	670 000,00 €	Contrat Ambition Région	310 134,00 €
Maîtrise d'oeuvre	97 016,00 €	FD DT et DTER Conseil Départemental	Demande en cours
Mission SPS-CT	8 320,00 €	Fonds propres - emprunt	465 202,00 €
TOTAL	775 336,00 €	TOTAL	775 336,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du « Contrat Ambition Région » d'un montant de 310 134 € soit 40 % du coût total des travaux qui s'élèvent à 775 336 €.

La consultation des entreprises démarrera courant janvier, pour un mois, avec une analyse des offres fin février. Les travaux devraient démarrer en avril.



Tableau électrique

Un tableau électrique a été posé contre le mur de la mairie, notamment pour les branchements des commerçants du marché hebdomadaire.

Environnement

•Projets / à l'étude :

- Formation des agents techniques selon l'Agenda 21.
- Arrosage des plantes avec l'eau des sources.
- Désherbage du cimetière : volonté de limiter l'utilisation de produits chimiques pour un arrêt total à terme – privilégier le désherbage manuel.
- Gestion du tri des déchets dans les projets de constructions
- Création d'une aire de compostage

•Epagny : Une haie protégée a été partiellement abattue dans une propriété privée. Le conseil municipal souhaite une revégétalisation du site avec la plantation d'arbres et arbustes d'essences locales afin de recréer une ripisylve utile et efficace. La commune se décharge de toute responsabilité en cas de glissement de terrain, inondation liés à cet abattage abusif ...Un courrier a été fait en ce sens aux propriétaires.

• Dans le cadre d'un futur aménagement du site derrière le terrain de foot, il a été constaté la présence de renouée du Japon, plante invasive dont la destruction est obligatoire. Luc MERY, référent en la matière, a été contacté pour cela.

• D'autres plantes invasives sévissent aussi dont l'ambrosie, plante très allergène par son pollen, des pieds ont été détectés et détruits sur la route entre Jonzier et Epagny et en sortie d'Epagny du côté de Murcier.

Divers

•Emploi été : création d'un poste saisonnier à temps complet du 6 juillet au 7 août 2020.

•Contentieux BELIN : La procédure, à l'encontre de la Commune, engagée par les anciens gérants de l'auberge communale a pris fin par décision du Tribunal de Grande Instance de Thonon les Bains le 8 juin dernier. La Tribunal a donné raison à la Commune. M. et Mme BELIN ont été condamnés à verser 1 000 € à la commune au titre des frais engagés dans le cadre de cette procédure.

Cependant Mme et Mr. BELIN ont fait appel de ce jugement. Me GONNET continuera à assurer la défense de la commune.

•Pôle médico-social :

Une présentation de ce service a été faite auprès des élus du canton pour rappeler son fonctionnement et son importance dans l'aide à la personne, les problèmes de logement...

Il a également été précisé le rôle essentiel des centres communaux d'action sociale dans la détection des personnes en détresse.

•SIV : Informations et projets en cours :

- Un centre technique va être construit pour les deux employés.
- Ouverture d'un chemin sur Dingy
- Problème de casse sur les panneaux d'information principalement sur la Commune de Jonzier-Epagny.
- Balisage piste VTT entre Eloise et Chaumont

CONSEILS MUNICIPAUX

•Cimetière:

Un emplacement a été défini dans le cimetière pour la pose de cave-urnes.

Les tarifs des emplacements du cimetière ont été approuvés comme suit :

- Concession de 2m² : 110 €
- Cave-urne : 110 €
- Case columbarium : 460 €

•ADM 74:

Suite aux inondations qui ont frappé les communes du sud de la France, l'association des Maires de Haute-Savoie suggère aux communes d'octroyer, par solidarité, une aide financière. L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de lui verser une subvention d'un montant de 1 000 €.

•Marché : des commerçants ont sollicité la commune pour la vente d'escargots et de vin le jeudi 11 ou 17/12. L'assemblée approuve cette proposition.

Communication

•Panneau lumineux : Des devis ont été demandés pour son installation dans le chef-lieu.

•Site internet : La mise à jour sera faite par les membres de la commission communication. Une formation sera nécessaire pour cette gestion.

•Jonzier-info : Il est envisagé d'acquérir le logiciel In Design pour la confection du bulletin municipal.



Social

•CCAS : Il est rappelé à l'assemblée que le CCAS a pour principale vocation de gérer les personnes fragiles et de lutter contre les exclusions. Il est composé de 4 élus et de 4 membres extérieurs. Un repas et une sortie sont organisés chaque année pour les aînés et un cadeau de fin d'année est attribué à chacun.

•Association des jeunes : Cette association a été très active il y a quelques années en arrière, Anne Eychenne et Céline Tardy souhaitent la relancer pour les 11-16 ans.

Composition de la Commission Communale des Impôts Locaux (CCID)

Monsieur le Maire explique que la CCID est notamment chargée de dresser la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux. Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Elle formule enfin des avis sur les réclamations portant sur la taxe d'habitation.

Il convient d'établir une liste de vingt-quatre contribuables, 12 titulaires et 12 suppléants, parmi lesquels le Directeur des Services Fiscaux désignera 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal. Les commissaires doivent être français, avoir au moins 26 ans et payer l'un des impôts directs communaux. L'un d'eux doit être domicilié hors de la commune. Le Président de cette Commission est le Maire ou l'Adjoint délégué.

CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme suit les membres de la commission communale des impôts directs :

Président : Michel MERMIN

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Patrice LACHENAL	Gustave MERY
Rémi LAFOND	André MERMET
Henri DUPARC	Eliane GREGOIRE
Jean-François DUPARC	Yannick MERMIN
Yves DUPARC	Steve GIET
Christiane BOURAS	Vanessa GRANDJON-NAVILLE
Philippe SAUTIER	Jean Louis PONCET
Isabelle CHEVAU	Emilie DUPARC
Jean-François BLANDIN	Pascal BUSSAT
Vincent RONAT	André MESTRE
Florian CHAYS	Pascale GAILLARD
Joseph DEROBERT	Patrick CONS

Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur le Maire explique qu'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) va être créée au sein de la Communauté de Communes du Genevois.

Il précise le rôle de cette commission qui intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne, comme membres de la commission intercommunale des impôts directs M. Patrice LACHENAL et M. Vincent RONAT.

Commission électorale

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place d'un Répertoire Nationale Unique, une « commission de contrôle » a été nommée courant 2018.

Elle est composée d'un délégué du tribunal (Mme Réjane MERY), d'un délégué de la Préfecture (Mme Christiane BOURAS) et d'un conseiller municipal (M. Philippe SAUTIER). M. Philippe SAUTIER, devenu adjoint au maire ne peut plus faire partie de cette commission aussi il est proposé de nommée Stéphanie BOURNHONNET.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Mme Stéphanie BOURNHONNET, conseillère municipale, au sein de la commission de contrôle.

SIVU DES ECOLES

Le Comité syndical s'est réuni le 17 juin dernier et a élu, Michel MERMIN, Président et Béatrice FOL Vice-Présidente du SIVU des écoles de Jonzier-Savigny.
Effectifs rentrée 2020 estimés à 236 élèves.

Dissolution du SIVU

M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme Le Maire de Savigny demandant la dissolution du RPI de Jonzier Savigny au 1er septembre 2021. Les raisons évoquées à cette séparation : « sécuritaires, économiques et environnementales » restent discutables. Afin de répondre aux différentes discussions, M. le Maire précise que: la possibilité de scolariser les élèves de maternelle dans des écoles voisines a été envisagée mais à ce jour, cela n'est pas réalisable compte tenu des effectifs fluctuants. De plus, cette « répartition » d'élèves n'est pas une solution pérenne dans l'avenir. Les élus prennent acte de ce souhait et sont donc favorables à la construction d'un bâtiment modulaire pour accueillir notamment les élèves de maternelles. Ce bâtiment sera composé d'une salle de classe, d'un vestiaire et d'une salle de motricité/sieste.

La CCG va assister la commune dans le lancement d'un marché de bâtiment modulaire. Elle va apporter son aide à la rédaction des pièces du marché, au lancement de la procédure de consultation et au choix des entreprises.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission va comporter :

- Un président qui est le maire ou son représentant,
- 3 membres de l'assemblée délibérante titulaires élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 3 membres de l'assemblée délibérante suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- désigner Monsieur le Maire comme l'autorité habilitée à signer les marchés publics conclus par la Commune.
- élire à la commission d'appel d'offres les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Michel MERMIN	
Céline TARDY	Florian CHAYS
Patrice LACHENAL	Rémi LAFOND
Philippe SAUTIER	Anne EYCHENNE

Gestion du personnel : Dans le contexte sanitaire actuel, depuis le début de l'année, l'équipe est confrontée aux absences des collègues. M. le Maire et Président du SIVU remercie l'ensemble du personnel et les élus qui pallient aux manquements.

SMECRU

Notre commune fait partie du bassin versant des Usses et nous dépendons du SMECRU (syndicat de rivières des Usses) pour la gestion de nos cours d'eau. Un état des lieux a été fait concernant les plantes invasives, certaines portions de rivières de notre communes sont touchées.

INTERCOMMUNALITÉ

CCG

La communauté de communes du genevois travaille par l'intermédiaire de commissions. Des délégués de Jonzier-Epagny ont été désignés dans chaque secteur.

Commission	Titulaires	Suppléants
Aménagement et habitat	Michel MERMIN	Patrice LACHENAL
Mobilité	Rémi LAFOND	David MERY
Finances	Anne EYCHENNE	Michel MERMIN
Déchets	Rémi LAFOND	Philippe SAUTIER
Environnement, transition énergétique	Rémi LAFOND	Stéphanie BOURNHONNET
Eau, assainissement	Philippe SAUTIER	Florian CHAYS
Social, seniors, petite enfance	Virginie MOURIER	Raffaele SIBIO
Economie, formation, tourisme	Patrice LACHENAL	Vincent RONAT
Communication, services aux usagers, mutualisation	Céline TARDY	Virginie MOURIER

FUTUR COLLEGE

Suite à une réunion fin septembre, son ouverture est confirmée pour 2023 avec une capacité d'accueil maximale de 700 élèves. Les travaux démarreront en février 2021.

Son accès pose plusieurs problématiques et nécessitera une entente entre les communes de Valleiry, de Vulbens et la Communauté de Communes du Genevois pour un giratoire. Une halle sportive sera également construite. Les élus souhaitent que son accès soit ouvert à l'ensemble des communes du territoire (ex. le mur d'escalade...) La MJC pourrait porter sa gestion et ouvrir aux différentes associations sportives, clubs de foot... D'un point de vue financier, le Conseil Départemental prend à sa charge l'acquisition du terrain nécessaire au bâtiment du collège et à la gare routière. La CCG quant à elle, prendra à sa charge le terrain de la halle sportive. Les frais inhérents à l'accès (giratoire) seront répartis entre les différents partenaires du projet.



NOUVELLE GENDARMERIE

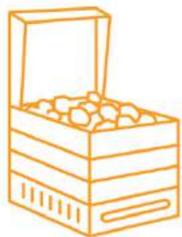
Ce projet devrait avancer avec dans un premier temps la création d'un syndicat entre les 9 communes du Vuache.

INTERCOMMUNALITÉ

COMPOSTAGE ET GESTION DES DÉCHETS VERTS

Dans le Genevois haut-savoyard, 24,7% du contenu de notre poubelle pourrait être composté. Depuis début 2019, la Communauté de communes du Genevois a commencé à mettre à disposition des particuliers un kit de compostage.

Le financement du kit (1 composteur individuel de 300L + 1 bio-seau + 1 mode d'emploi) est pris en charge à 70% : une participation financière de 15€ est à régler au moment de la commande.



1 composteur



1 bio-seau



1 mode d'emploi

Communauté de communes du Genevois
38 rue Georges de Mestral
Archamps technopole - Bat ATHENA 2
du lundi au jeudi : 9h-12 | 14h-17h
vendredi : 9h-12 | 14h-16h30

04 50 95 92 60
compostage@cc-genevois.fr

Cette offre se complète par la prise en charge de la CCG des composteurs collectif en lien avec le SIDEFAGE qui jusque là en avait la compétence en vue de la mise en application de la loi du 10/02/2020 sur la séparation de la collecte des bio-déchets qui sera effective en 2023.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Rémi Lafond, guide composteur pour la CCG.

Une réflexion est en cours sur la gestion des déchets vert en déchetteries. Ceux-ci représentent un volume important et pourraient être traité différemment notamment sur leur lieu de production par compostage, broyage sur place et utilisation en paillage aux pieds des haies, massifs arbustifs.

POLLUTION DE L'AIR

Une étude a été faite dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, la réduction de la consommation des énergie et la lutte contre le bruit: 43 % des déplacements en voitures font moins de 3 kilomètres. Suite à ce constat, un effort a été fait sur le covoiturage avec les services « Hé ! Léman » et « Rezo Pouce ». La mise en avant de la pratique du vélo avec l'aménagement à venir de la Via Rhôna entre Vulbens et Saint-Julien-en-genevois de concert avec un réseau de voie cyclable autour pour mailler le territoire de la CCG. Une aide de 250€ cumulable avec celle de l'état pour l'achat d'un vélo de électrique ou pas pourrait être mise en place en 2021.



TRANSPORT SCOLAIRE

Des parents de collégiens et lycéens ont fait part de leur mécontentement dans le cadre des trajets menant aux établissements de St Julien en Genevois. Effectivement, des détours par la commune de Feigères sont effectués, augmentant ainsi le temps de trajet des élèves. La mise en place d'un bus supplémentaire pour une dizaine d'élèves de Feigères pourrait résoudre ce problème, mais nous sommes confrontés à la « rationalisation » des bus. La CCG n'a pour l'instant pas apporté de réponse.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES:

M. Patrice LACHENAL a été désigné comme représentant à la CLECT.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Mme Virginie MOURIER a été désignée comme représentante titulaire à cette commission, avec Mme Céline TARDY comme suppléante.

OPERATION MASQUES!

par Christiane B.



Le confinement.... Quelle chose étrange, inconnue. Rester chacun chez soi, nous n'avions jamais connu chose pareille. Sortir avec un masque quand ceux-ci font défaut, et surtout pour les soignants

C'est suite à ces constats, que d'un élan mutuel nous avons commencé à confectionner des masques en tissus pour l'ADMR et les infirmières libérales, mais toujours sur nos machines à notre domicile.

Très rapidement l'idée de faire des masques pour la population de Jonzier- Epagny nous est apparue comme une évidence, mais il fallait trouver un lieu suffisamment spacieux pour respecter la distanciation et trouver des bénévoles.



Pour le lieu, la salle des fêtes nous semblait idéale pour prendre le maximum de sécurité par rapport à la distance entre chaque poste. Après avoir obtenu l'autorisation de la mairie nous avons continué à avancer sur ce projet.

Pour les bénévoles, un appel sur un groupe WhatsApp a été lancé et très rapidement les amis des amis se sont manifestés et même trop, il a donc fallu faire des groupes qui se sont relayés, ce n'était pas les « 3/8 mais les 2/4 », et chacun d'amener du tissu, du fil, des élastiques.....toutes les matières premières.

Un travail « à la chaîne » s'est mis en place, une équipe pour tracer et couper le tissus, une pour couper et poser les élastiques, une pour la couture, une pour le repassage, et en dernier lieu la répartition et la livraison, tout ceci en une semaine.

Ce sont près de 600 masques qui sont sortis de notre manufacture éphémère et d'un « atelier » au domicile.

Je remercie toutes celles et ceux qui ont participé à ce projet solidaire, toute génération confondue, nous avons eu plaisir à nous retrouver pour cette action et je sais que bien d'autres auraient voulu participer mais les choses se sont décidées et organisées rapidement, plus de 30 personnes ont participé à cette action, même de communes voisines.

Ce fût une belle expérience humaine, riche en rencontre, partage et solidarité.



FETE DE LA MUSIQUE À L'AUBERGE DE LA GOUTTE D'OR

par Virginie M.

Après une période difficile de confinement, c'est avec un énorme plaisir qu'une soixantaine de personnes a pu se retrouver et profiter du beau temps pour partager un moment musical organisé par l'Auberge de la Goutte d'Or dans les règles de distanciations sanitaires obligatoires.



Le groupe «les Ourlets», originaire du village, a offert un concert endiable aux personnes présentes qui les ont félicités pour leur très bonne humeur et ce moment de partage. Ils ont ensuite laissé la scène à Samantha, chanteuse déjà connue et appréciée par le public.



AUTO'MNE RETRO

par Virginie M.

Pour la 21ème édition de l'Auto'mne rétro, c'est sous un soleil timide qu'environ 70 véhicules se sont donnés rendez vous sur le parking de la mairie de Jonzier-Epagny.

Après l'inscription et la distribution du roadbook, tous les participants ont pu apprécier un petit déjeuner offert par la commune sous les conseils de distanciation sociale et de port du masque divulgués au micro par Bouvier Alain, président de l'association.



Le départ a été donné à 9H30 pour une balade bucolique en direction des glaciers de Sylans où les participants ont pu visiter l'exposition en plein air de ce site remarquable sur l'histoire de notre région. Après une petite collation distribuée aux pilotes et copilotes, nos «anciennes» sont reparties en direction de Musiège par de petites routes sinueuses qui ont fait quelque peu souffrir les mécaniques.



A l'arrivée, les voitures se sont installées dans un champ pour permettre aux visiteurs de passage de les admirer pendant que les équipages ont pu bénéficier d'un repas sous chapiteau animé par le groupe de musique local «Les Ourlets» et quelques touches d'humour de l'humoriste Jean-Michel Matteï qui, comme chaque année a participé à la manifestation.

Malgré les contraintes sanitaires actuelles, les organisateurs et les participants sont heureux d'avoir pu maintenir cette manifestation et l'équipe organisatrice est déjà en cours de réflexion pour préparer la 22ème édition pour laquelle nous vous donnons d'ores et déjà rendez vous.



OCTOBRE ROSE

par Virginie M.

Octobre rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement est le ruban rose.



Dans le cadre de cette campagne, la municipalité de Jonzier Epagny a organisé dimanche 11 octobre, un parcours de randonnée et un parcours de VTT accessible à partir de 10 ans. Dès 8H30, par des températures fraîches mais vivifiantes, les participants ont pu s'inscrire en respectant les consignes sanitaires de distanciation et de port de masque obligatoire, soit à la randonnée (10,5 km), soit au parcours VTT (15km). Ce ne sont pas moins de 200 participants qui ont donc pu explorer nos chemins communaux en suivant deux parcours balisés bien distincts.

A mi-parcours, café chaud, jus de fruit et brioches étaient offerts par la mairie et le GAEC coucher du soleil afin que ces sportifs puissent entamer la deuxième partie de leur expédition, les batteries rechargées.

Pour clôturer cette matinée, le verre de l'amitié a été offert à tous les participants par l'association culturelle de Jonzier dans la cour de l'école.

Grâce à cette manifestation et à la vente d'articles de l'association ruban rose, la commune de Jonzier-Epagny a ainsi pu récolter 1808 euros.

Jonzier-Epagny se mobilise pour la recherche contre le cancer du sein et remercie tous les bénévoles qui participent à la mise en place et à la réussite de ces manifestations.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

par Virginie M.



En raison des restrictions sanitaires, la cérémonie du 11 novembre a eu lieu en l'absence de public. Néanmoins, le maire, les adjoints et une conseillère municipale ont célébré la mémoire de nos combattants. Une gerbe de fleurs a été déposée à 11H30 en hommage à nos compatriotes morts pour la France.



AUBERGE LA GOUTTE D'OR

Les gérants, M et Mme MORAND, ont émis le souhait de mettre fin à la convention d'occupation de l'auberge communale au 30 mars 2021. Un appel à candidature a été lancé courant novembre.

Recherche pour le 01 avril 2021

Gérant d'auberge communale

Bar-restaurant-licence IV

Possibilité de logement sur place

Candidature pour le 11 décembre 2020

CV + lettre de motivation + projet

Tel : 04.50.35.24.39

Email : mairiejonzier-epagny@orange.fr

LA RENTREE DES CLASSES

par Cindy B., directrice

Chers parents,

Une nouvelle année commence, aussi particulière que celle qui s'est terminée.

Les 236 enfants du RPI ont repris le chemin de l'école ce mardi 1er septembre avec quelques inquiétudes liées à la crise sanitaire. Ils se sont cependant rendus dans leurs classes respectives et la joie des camarades retrouvés s'est vite ressentie.

L'équipe cette année reste stable (arrivée de Mme RAMOS en GS-CP et Mr VAN BAAREN en PS-MS) et met tout en œuvre pour faire avancer les élèves dans une atmosphère sereine et rassurante.

Nous n'abandonnons pas les projets culturels malgré la crise sanitaire, et nous imaginons de nouvelles façons de penser les apprentissages pour respecter le protocole. Les membres de l'équipe de l'APE a d'ailleurs, cette année encore, offert le traditionnel petit-déjeuner. Merci à eux !

Je tiens à vous réitérer cette année encore l'importance de nos relations en tant que communauté éducative (l'équipe enseignante, l'équipe périscolaire, les mairies, le SIVU mais surtout VOUS PARENTS). Soyez certains que nous serons à votre écoute tout au long de l'année et que l'objectif principal reste le bien-être des enfants.

Au nom de l'équipe, je voulais dire un grand merci à chacun d'entre vous. Merci au personnel périscolaire de nous aider au quotidien dans nos démarches, merci aux élus et au SIVU de répondre positivement à nos demandes, merci à l'APE de donner de son temps afin de financer nos projets, et bien sur, merci aux parents de nous faire confiance chaque jour !

Je vous souhaite à tous une très belle année 2020-2021.



FC VUACHE

Après plusieurs mois d'arrêt liés aux mesures sanitaires du covid19, le club a pu reprendre ces activités. Beaucoup de changement cet été, avec notamment l'élection d'un nouveau comité, suite à l'arrêt de Patrice Lachenal, Ludovic Vuichard et Fabrice Armand.

Un immense merci à eux pour leur implication et leur travail depuis de nombreuses années.



Notre club compte 205 licenciés, dont 60 seniors et vétérans, 30 de 15 à 19 ans évoluent avec le groupement Vuache/Viry, assurant ainsi la transition pour les futurs seniors.

Nous enregistrons 95 enfants pour l'école de foot (les 6 / 13 ans)

Pour encadrer tout ce petit monde une équipe de 15 Bénévoles : 1 arbitre officiel, et 20 dirigeants qui sont présents tous les jours de la semaine, soit pour les entraînements et le week-end pour les matches.

Un grand bravo à tous pour l'engagement apporté au FC VUACHE.



Pas loin de 70 enfants de 6 à 11 ans, dont 7 filles, foulent le terrain du FC Vuache depuis la rentrée. L'équipe d'éducateurs a le plaisir d'aligner 3 équipes en U9 et 3 en U7 et 2 équipes en U11, le samedi matin lors des plateaux que ce soit à domicile ou à l'extérieur.

U13 :



Plus de 25 joueurs cette saison pour 2 équipes. Sous l'impulsion de leurs 3 coachs, nos U13 réalisent une belle demi saison. Belle perspective pour la suite avec un très bon groupe.

A noter que les U11 et U13, accompagnés de parents et éducateurs/dirigeants, participeront au Bayern Trophy, Tournoi international à Munich du 03 au 04 avril 2021.

Le club est toujours à la recherche d'un petit coup de pouce pour encadrer ces catégories de jeunes très motivés.

Groupement Vuache / Viry :

Le groupement est composé de 2 équipes U15, 1 équipe U17 (photo) et 1 équipe U19, pour un total de 32 joueurs du FC Vuache.



Seniors :



2ème montée consécutive pour les seniors en cette fin de saison 2019/2020 écourtée.

Jérôme Jund, en provenance de Chilly, a pris les commandes de l'équipe fanion pour son aventure historique en D2 ! Il sera accompagné de Yohann Boudard déjà présent la saison précédente.

L'objectif de l'équipe1 et le maintien pour cette première saison à ce niveau.

L'équipe 2 sera dirigée par Emmanuel Brun accompagné de Nadine Morino. Avec du sérieux, l'équipe aura les armes pour espérer jouer le haut du tableau.

Vétérans :



Challenge Lionel FOL



Comme le veut notre tradition, notre concours de pétanque en hommage à Lionel Fol, a eu lieu le samedi 5 septembre sous un magnifique ciel bleu ensoleillé. Une journée amicale et festive orchestrée par nos bénévoles toujours aussi volontaires et souriants. Malgré la crise sanitaire en cours, le Club aura su instaurer les règles recommandées par les autorités compétentes.

Au programme, six parties en triplettes dont trois se faisaient le matin et trois autres l'après-midi. Nous tenons sincèrement à remercier les sponsors de ce tournoi pour leur participation et leur soutien mais aussi pour les nombreux lots offerts. Merci aussi aux nombreux participants. Votre joie et votre bonne humeur nous motivent sans cesse à toujours faire mieux. Grâce à vous, ce tournoi est toujours une réussite !

Événement à venir :

Repas de soutien du club: samedi 27 mars 2021 à Savigny

Tournoi U11 / U13 de Futsal : 12 et 13 décembre 2021 à Valleiry

Traditionnel tournoi de pentecôte : 22 et 23 Mai 2021

Joueurs, bénévoles, éducateurs ou sponsors, n'hésitez pas à rejoindre l'aventure FC Vuache !

Contact : Médéric Mosteiro 06 88 01 55 47

Plus d'info sur www.fc-vuache.fr et sur la page Facebook du club.



*Votre
marché
fête Noël*

En plus de vos
producteurs locaux,
nous vous proposons

Le jeudi 17 décembre

un marché dans l'esprit des fêtes de Noël
avec la présence exceptionnelle

- **Du producteur de fruits de la Drôme** présent cet été et qui reviendra vous présenter ses vins, jus de fruits et confitures.
- **D'un éleveur d'escargots installé à Sillingy,** qui vous proposera ses spécialités artisanales.
- **Du Père Noël, invité de marque de l'APE,** laquelle tiendra un stand de vin chaud et marrons chauds

Venez nombreux soutenir nos producteurs locaux et partager un moment de convivialité

NOUVEAU PROGRAMME IMMOBILIER A JONZIER



Au cœur de notre village, avec une architecture respectueuse de notre région, un nouveau programme immobilier verra prochainement le jour.

La société Edifim vous propose à la vente, 33 logements du T2 au T5 dont 3 seront en accessibilité aidée prioritairement aux résidents de Jonzier.

Informations :

EDIFIM Anancy - 6 avenue du Pont Neuf - Cran Gevrier - 74960 ANNECY - 04 50 33 56 63

REGLES DE BON VOISINAGE

Pour l'entretien des bonnes relations entre voisins, nous vous invitons à respecter l'arrêté du 26 juillet 2007 de la DDASS. **Il précise les heures où les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être réalisés.**



Les jours ouvrables de 8 H à 20 H.

Les samedis de 9H à 12H et de 14H30 à 19 H

Les dimanches et jours fériés de 10H à 12 H

TRAVAUX:

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) doivent être effectués pendant ces heures.

CENTRE DE TRI:

La mairie de Jonzier-Epagny a décidé de suivre les mêmes horaires d'activité sur les différents sites de tri de la commune.

Certaines habitations sont proches de ces lieux et la nuisance sonore est forte.

En cas «d'urgence», le site du stade de foot par exemple est éloigné de toute habitation.



RAPPEL: gardons notre village propre et ne posons pas nos déchets en dehors des conteneurs!

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'APE, pleine d'entrain après plusieurs mois de repos forcé, n'a pas trainé pour entreprendre les actions votées lors de l'Assemblée Générale du 16 septembre dernier.

Assemblée pendant laquelle, notre Présidente Anne EYCHENNE, nous a fait l'honneur d'un beau discours d'adieu, et a laissé sa place à Angeline DA SILVA DEVAUD, et Sophie FAVRE en Co-présidentes. L'optimisme étant le crédo de cette nouvelle équipe, composée de 22 membres, de nombreuses actions ont été proposées.



Les manifestations prévues tout au long de l'année ont été imaginées en fonction du contexte particulier de ces derniers mois. Toute l'équipe souhaite pouvoir vous proposer des rencontres, comme le carnaval, le vide grenier, la kermesse, etc..., mais si cela n'est pas possible, nous tenons à maintenir le lien, par un autre biais, qui sera défini au fur et à mesure.



Nous avons déjà pu proposer un Cross relais-famille, dans la continuité du Cross proposé par l'Ecole, le 9 octobre dernier, ainsi qu'une Bourse aux vêtements, le 17 octobre, qui une nouvelle fois, a été un franc succès.

De nombreux vendeurs ont répondu à l'appel, pour la plus grande satisfaction des acheteurs, présents malgré le protocole sanitaire.

Le site de l'APE a également fait peau neuve, grâce à Olivier, membre du Bureau, qui a mis ses compétences à notre disposition.

Pensez à vous inscrire sur la Newsletter afin de recevoir les notifications, ainsi que sur la page Facebook.

Prenez soin de vous, et à très bientôt,
Les membres du Bureau.



A.D.M.R. Viry - Vuache
1 rue François Buloz – 74520 Vulbens
Tél : 04 50 04 86 45
Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
E-mail : accueil.viryvuache@fed74.admr.org

Service d'aide à domicile

Elle accompagne les personnes âgées et personnes en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne. Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi aide dans les actes de vie quotidienne et présence relationnelle. L'ADMR accompagne aussi les familles fragilisées par des difficultés passagères ou durables comme par exemple les grossesses à risque, maladie d'un enfant, naissances multiples... Dans un autre contexte, l'ADMR intervient auprès de personnes n'ayant pas forcément le temps d'entretenir leur lieu de vie et souhaitant du ménage de confort. Une large palette de services qui répond aux besoins de chacun.

L'ADMR de Viry-Vuache c'est 18 aides à domicile qui interviennent sur les 10 communes suivantes : Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Presilly, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens.





Règlement de Fonctionnement

Le service de livraison de repas à domicile

Repas et conditionnement :

Le repas comprend une entrée, une viande ou poisson, des légumes ou féculents, du fromage, un dessert et un potage. Le pain est en option.

Pour plus d'informations sur le respect de régimes éventuels (régime sans sel, diabétique, etc.), contacter le secrétariat de l'Association.

Les repas sont présentés en barquettes scellées, froids, prêts à être remis en température. Les barquettes pour les aliments chauds peuvent être placées au bain marie ou au micro-ondes. Les aliments peuvent être également transvasés dans un plat pour être réchauffés au four.

Sur chaque barquette figure une étiquette donnant les informations suivantes : le nom du plat – la date de fabrication – **la date limite de consommation.**

Commande :

Tout repas commandé est facturé.

Toute modification doit être annoncée 1 semaine avant le jour de livraison.

En cas d'absence prolongée, prévenir si possible une semaine à l'avance.

En cas de 1ère commande pour essai, un engagement d'une semaine à minima sera demandé

Règles sanitaires et responsabilités :

L'Association s'engage à livrer les repas dans les conditions définies par les services vétérinaires, notamment, dans les conditions de fabrication des repas suivant l'arrêté du 29 septembre 1997.

L'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires dont elle dispose afin d'assurer la livraison des repas. Elle s'engage également à informer le bénéficiaire en cas d'une éventuelle impossibilité de livraison. Toutefois elle ne prend aucun autre engagement et ne saurait être mise en cause, par suite d'impossibilité due aux cas de force majeure (notamment carence du fournisseur de repas, accident de la circulation, etc.).



Livraisons :

Les repas sont livrés le jour même de leur réception par l'ADMR. Les repas sont livrés :

CHAQUE JOUR DANS LA MATINEE DU LUNDI AU VENDREDI (LE VENDREDI LIVRAISON DES REPAS DU WEEKEND)

Ils seront rangés dans votre réfrigérateur dès leur arrivée par le livreur. Ils ne peuvent être laissés à l'extérieur, même dans une glacière. En cas d'absence, merci d'organiser un moyen d'accès au réfrigérateur.

Dès réception du repas, le bénéficiaire en est responsable.

Tarifs et Règlement :

Le prix du repas livré est fixé à **9,10€**

Le prix du pain : **0,51€**

Le bénéficiaire s'acquittera de la facture mensuelle qui lui sera adressée dès réception.

Le non règlement après un premier rappel entraînera la résiliation immédiate de la présente convention.

CONFRÉRIE LES CHARRETTES

Il faut remonter au 7 mars 2020 : c'était une dizaine de jours avant le premier confinement ! La soirée annuelle organisée par Les Charrettes avait été un franc succès et nous a permis, comme le veut notre engagement, d'aider « nos » quatre jeunes :

- Leïla – 9 ans - : atteinte d'une atrophie : maladie rare du cervelet
- Inaya – 9 ans – atteinte d'une infirmité motrice cérébrale
- Aurélien – 18 ans – polyhandicapé
- Rémi – 16 ans – paraplégique dû à une maladie orpheline qui touche les muscles et les articulations.

Une soirée surprenante par le nombre de convives : 165 repas servis (176 cartes vendues !) une ambiance détendue autour d'un repas mijoté par Christiane et Sabine secondées de quelques « commis cuisine » heureux de donner un coup de main – une tombola dotée de lots pour enfants (trottinette, panier de basket, ballons, maisonnette de jardin etc..... mais aussi pour adultes (bon repas, paniers garnis – vins – bon d'achat, de soin, etc...) la traditionnelle vente de tee-shirt, et le coin buvette pour se retrouver entre amis et saluer ceux qu'on n'a pas vu depuis des mois !

Tous les ingrédients étaient réunis pour, au final, obtenir un bénéfice de 2.805 euros auxquels sont venus s'ajouter quelques dons de particuliers et le coup de pouce de l'association Arc-en-Ciel. Nous avons offert à chaque jeune un chèque de 1.200 euros.

Cette soirée a, une fois de plus, été une réussite grâce à la solidarité, au bénévolat, à l'entraide et à une forte volonté d'offrir un peu de réconfort à des jeunes qui luttent au quotidien contre la maladie parce qu'ils aiment la Vie.

Le Comité des Charrettes

Extrait d'un échange du 25 septembre, avec les parents de Leïla :

« Ici la vie a repris sa routine malgré la menace de Mme Covid....

Leïla a repris le chemin de l'IME, son frère est rentré en 5ème et sa sœur en CE1...

Cet été nous avons pu aller à Barcelone pour les 15 jours de stage intensif. Leïla y a fait de très gros efforts de énormes progrès !! Il y a vraiment de quoi être fiers.

Lors de ce séjour nous avons rencontré le Professeur Nazarov, il a créé une méthode pour combattre la spasticité (1). Du coup nous avons rendez-vous avec lui la semaine du 30 novembre au 4 décembre.

Il va opérer Leïla pour lui permettre d'avoir des mouvements plus amples et surtout moins douloureux dans toute la partie gauche du corps.

Voilà pour les nouvelles..... nous pensons et remercions Les Charrettes et toutes les personnes qui vous entourent. Prenez soin de vous. »

Stéphanie

(1) Dommage de la moëlle épinière entraînant des spasmes intenses, des contractures très fortes et très douloureuses des muscles.





MJC

Activités à la MJC : c'est reparti !

Les activités ont redémarré à la MJC depuis le 14 septembre. Plusieurs sont déjà complètes, mais il reste encore des places dans beaucoup de nos activités. Venez les découvrir !

Vous trouverez toutes les informations sur notre site web : www.mjcvuache.com

Face à la situation actuelle nous avons élaboré un protocole afin de vous donner la possibilité de profiter pleinement de nos activités tout en limitant les risques de contamination de la Covid-19, vous trouverez ce protocole dans nos locaux et dans toutes les salles. Vous pouvez également le consulter en ligne sur notre site web.

Vous souhaitez vous inscrire à une de nos activités ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous inscrire en ligne via l'espace famille Inoé. Pour vous accompagner dans vos démarches, nous vous avons concocté des tutoriels. Vous trouverez le lien et les tutoriels sur l'accueil de notre site web.
- Vous inscrire à l'accueil de la MJC pendant nos horaires d'ouverture. Merci de venir avec tous les documents nécessaires (justificatif de domicile, justificatif de quotient familial, certificat médical pour les activités qui le nécessitent, un mode de paiement).

Attention : nous ne prenons pas d'inscription au téléphone ou par e-mail.

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi, mardi et jeudi : 16h00 – 19h30

Mercredi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00

Toutes les informations de la MJC :

- Suivez nous sur facebook pour ne rater aucune actualité : www.facebook.com/mjcvuache
- Notre site internet, toutes les informations concernant la MJC, ses activités, ses événements, son fonctionnement, son accueil de loisirs sont sur www.mjcvuache.com

AGENDA CULTUREL 2020 – 2021

Made in China, par le Théâtre du Torrent - Théâtre

Vendredi 5 décembre – 20h30 | l'Étincelle - Vulbens

Destination Cuba

Samedi 30 janvier – 19h15 | Centre ECLA - Vulbens - Soirée découverte du monde : Repas – Concert

En partenariat avec l'APE de Vulbens, « Le Lynx »

Black or White Experience, The Tribute Orchestra - Musique – Chant – Danse

Samedi 20 février – 20h30, dimanche 21 février - 16h | l'Étincelle - Vulbens

Papy Box, par Jungle Julia - Jeune public, dès 5 ans – Spectacle musical

Samedi 27 février à 11h00 | l'Étincelle - Vulbens

Cumulo Nimbus, par La Toute Petite Compagnie - Jeune public, 0 à 6 ans – Humour

Mercredi 10 mars – 11h00 & 15h30 | Salle A.Fol - Valleiry

Spectacle en cours de création, La Troupe du Vuache - Théâtre – Comédie

Du 13 au 28 mars – Les vendredis, samedis et dimanches

Festival du Film Vert - Cinéma – Environnement

Mardi 30 mars – 20h30

Journeyman + les Kékettes Roses - Musique (1ère partie)

Vendredi 30 avril à 20h30

Sea Bémol, Collectif les Géantes Bleues - Théâtre musical

Samedi 15 mai – 11H00

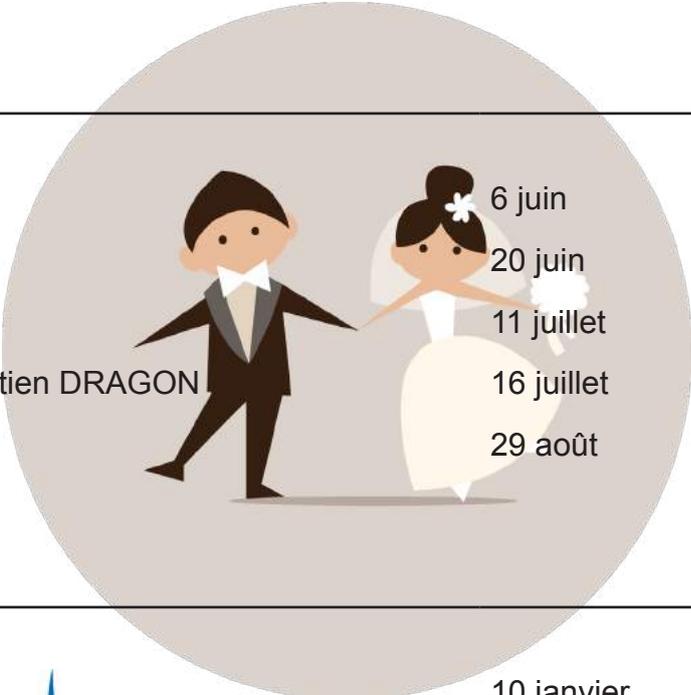


ETAT CIVIL - 2020

Naissances

Théo Sheng Pascal BEUGNON		28 février
Clara ENACHE		9 mars
Lélio HAUGER		11 mars
Marcus Thierry Léonard MOURET VERNEREY		18 mars
Jonas MULLER		9 juin
Amaury André François MANCEAUX		31 août
Amaya GLISE		13 septembre
Maël WEISS		17 septembre

Mariages

Jade PARIS et Sébastien NAZET		6 juin
Sandra LE MEULAIS et Matthias BLANDIN		20 juin
Elise FERRIER et Vincent RONAT		11 juillet
Cédrine SUBLET-VAN KERCKHOVEN et Sébastien DRAGON		16 juillet
Carole CONS et Steeven GAILLARD		29 août

Décès

Mireille MICHEL veuve GADILHE		10 janvier
Henri JORDAN		15 mars
Paul VUICHARD		2 août
Marthe CRAVERO veuve MERMET		29 septembre
Jean-Christophe PICHERIT		10 octobre
Guillermo PANOS ALVAREZ		18 octobre
Georges CUSIN		16 novembre

Vous vous installez à Jonzier-Epagny?

N'oubliez pas de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

La municipalité organise en début d'année, lors de la cérémonie des vœux du Maire, une réception en l'honneur des nouveaux arrivants du village.

MON ESSENTIEL

INSTITUT SOIN ET BEAUTÉ

06.67.69.81.26 - 289 Route de Novery, 74520 Jonzier Épagny
www.institut-monessentiel.fr

Le Fournil Jonziérois

AUDOIN Arnaud et Angélique
Artisan boulanger pâtissier

285, route de Novery
74520 Jonzier-Epagny
Tel: 04.50.70.96.71

fourniljonzierois@gmail.com

Espace mieux - être

Gorgerat Béatrice,
Esthéticienne-énergéticienne
professeur de yoga

Beatitude
prendre soin de soi...

Sur rendez-vous au :
+33(0)6.17.96.63.03
beatrice.gorgerat@gmail.com

Auberge de la Goutte d'Or

366 Route de Novery 74520 JONZIER ÉPAGNY
04 50 85 42 98

les **CUIRS** du **VUACHE**
sellerie maroquinerie

Rémi Lafond
06 34 43 10 17 - rem.lafond@cuirs-du-vuache.fr
Réalisations sur mesure

covoiturage-leman.org

La plateforme de covoiturage du bassin lémanique

HORAIRES D'OUVERTURE	Site de Neydens	Site de Vulbens
	<p>DECHETTERIES INTERCOMMUNALES</p> <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Genevois www.cc-genevois.fr</p>	Chemin de Fillinges 06 27 82 12 78
du lundi au vendredi 9h à 12h 14h à 18h* le samedi 9h à 18h* (*17h30 de novembre à février)		
FERMÉ les mardis matin les dimanches et les jours fériés		FERMÉ les jeudis matin les dimanches et les jours fériés



A.D.M.R. Viry - Vuache
 1 rue François Buloz – 74520 Vulbens
 Tél : 04 50 04 86 45
 Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
 E-mail : accueil.viryvuache@fed74.admr.org



Pôle Médico-Social de Saint-Julien-en-genevois
 3 Rue du Jura
 74160 SAINT JULIEN EN GNEVOIS
 Horaires: lundi au vendredi : 10h - 19h et samedi : 9h -18h
 tel: 04 50 33 23 49



Local de Saint-Julien-en-Genevois
 Mardi : 8h30 – 11h / Mercredi : 13h30 – 16h30 /Jeudi : 16h30 – 19h
 Antenne du Vuache
 Jeudi : 18h00 – 19h30
 Tel: 07 70 06 77 52
 Email: Laurie : genevois@accorderie.fr
 Anaël : contact.genevois@accorderie.fr



www.gouvernement.fr

Urgences : les numéros nationaux

18 Pompiers	112 Appel d'urgence européen
119 Allo Enfance maltraitée	15 SAMU
114 Services aux malentendants	116 000 Enfants disparus
17 Police / Gendarmerie	115 Accueil sans Abri
0800 840 800 Sida Info Service	0800130 000 Infos Coronavirus
32 37 Pharmacies de garde	

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

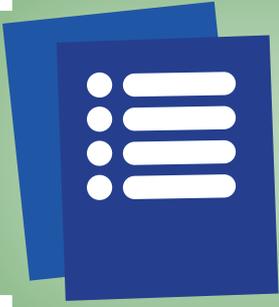
Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?



AGENDA

Dans le contexte sanitaire actuel les prévisions de manifestations sont malheureusement impossibles. Veuillez consulter le site internet de la commune pour avoir les dernières informations!

JANVIER

**Fin janvier 2021 - Voeux du maire à la salle des fêtes
(Date à définir sous réserve du contexte sanitaire)**



Bonnes fêtes!